

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET  
DES VALLEES DU HAUT-BEARN  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

---

**SÉANCE DU 15 JUIN 2017**

---

Etaient Présents, 53 titulaires, 3 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Jacques NAYA, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, David CORBIN, André LABARTHE, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Michel CONTOU-CARRERE	à	Evelyne BALLIHAUT
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Elisabeth MÉDARD
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
	Dominique FOIX	à	Daniel LACRAMPE
	Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
	Aurélie GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Gérard BURS	à	Patrick MAUNAS
	Jean GASTOU	à	Jean CASABONNE
	Jacques CAZAURANG	à	Michel NOUSSITOU
	Valérie SARTOLOU	à	Maylis DEL PIANTA

Suppléants : Gérard DARSONVILLE suppléant de Henri BELLEGARDE  
Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE  
Muriel BIOT suppléante de Pierre ARTIGUET

Absents : Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Alain CAMSUZOU (excusé), Alain TEULADE, Gérard LEPRETRE, Pierre SERENA, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Jacques MARQUEZE (excusé)

le 21 JUIN 2017

**RAPPORT N° 170615-33-SOC-**

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DES LOCAUX DE L'ECOLE  
D'ARETTE POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT EXTRASCOLAIRE DE  
BARETOUS**

Mme VOELTZEL indique que depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017, la CCPOVHB est compétente en matière d'accueil de loisirs extrascolaire sur le territoire de la Vallée de Barétous (Arrêté Préfectoral du 22 Juillet 2016 portant création de la CCPOVHB).

Depuis 2015, l'ALSH de Barétous était géré par la Communauté de Communes de la Vallée de Barétous ; il ne dispose pas de locaux propres.

Pour répondre à ce besoin, la commune d'Arette met à disposition de la CCPOVHB, à titre gracieux pour la durée d'ouverture de l'ALSH extrascolaire d'été, une partie des locaux de l'école d'Arette, à savoir la bibliothèque, une salle de motricité, et les deux cours intérieures.

Afin de bien encadrer les modalités de mise à disposition des locaux, il convient de signer une convention de mise à disposition entre la CCPOVHB et la commune d'Arette.

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention relative à la mise à disposition des locaux de l'école d'Arette pour l'ALSH extrascolaire

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 juin 2017

Suivent les signatures

Affiché le 21.06.17

Le Président



Daniel LACRAMPE



REÇU

le 21 JUIN 2017

SOUS-PREFECTURE  
OLORON STE MARIE